



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du samedi 28 mars 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Monsieur CRAVEUR

Convocation envoyée le 24 mars 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de procurations : 1

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Vanessa VAIZANT
Madame Karine SAVINA	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Nina MARTINS
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Émilie SIMONE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Benoît BORDAT	Madame Laurence GERBET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Michel FELKAY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Franck AYACHE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline MAGLICA	Madame Clémence HOUARD
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Bruno DAVID
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Mélanie FORTIER
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Franck LEHENOFF		

Membres absents :

Madame Sabine BAILLOT pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : PREAMBULE

Détermination du nombre d'adjoints

En vertu de l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le nombre des conseillers municipaux des villes de 150 000 à 199 999 habitants est fixé à 59.

Par ailleurs, l'article L. 2122-2 du CGCT précise : « *Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* » soit 17 pour Dijon.

En application de l'article L. 2122-2-1 de ce même code, cette limite peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif global du conseil, soit 5 pour Dijon.

Aux termes de l'article L. 2122-18-1 du CGCT, l'adjoint chargé du quartier connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Il est proposé de créer 21 postes d'adjoints au Maire dont 5 adjoints chargés de quartiers.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de fixer à 21 le nombre d'adjoints de la ville de Dijon dont 5 adjoints chargés de quartiers.

SCRUTIN	POUR : 47	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 12	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 1 PROCURATION(S)	

La Maire,

Nathalie Koenders



Le Secrétaire,

Clément Craveur

